

**AVIS DE CONVOCATION ET MODALITES DE PARTICIPATION
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2008**

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE de notre société se tiendra au Cercle de l'Union –
27 Place Bellecour – 69002 Lyon, **le mercredi 11 juin 2008 à 11 heures**,
(accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - Rapport général des Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions en application des dispositions des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce :
 - Approbation de la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs ;
 - Approbation d'une convention conclue au cours de l'exercice ;
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :
 - Rapport de gestion du Groupe ;
 - Rapport du Président ;
 - Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions réglementaires ;
- Pouvoirs.

Nous vous invitons à lire attentivement les modalités décrites ci-après pour participer aux votes des résolutions qui vous seront présentées au cours de cette Assemblée Générale.



COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à **l'enregistrement comptable** de titres au nom de l'actionnaire, trois jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée.

▪ Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Si vos actions sont inscrites au porteur :

C'est à vous de vous manifester auprès de votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir **votre attestation de participation** constatant l'enregistrement comptable de vos titres. (*anciennement certificat d'immobilisation de vos titres*).

Cette attestation devra :

- soit nous être adressée par courrier au Service Actionnaires, Burelle SA, 1 rue du Parc 92593 Levallois Perret
- soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA 3 jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée.

▪ Vous ne souhaitez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez participer aux votes en remplissant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration disponible sur le site internet.

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez et signez le formulaire de vote par correspondance et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation** au Service des Actionnaires de la Société accompagnée de votre formulaire rempli.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez et signez le formulaire et adressez-nous le par courrier à l'aide de l'enveloppe T jointe à la lettre de convocation qui vous a été envoyée.